

02/05/2016

Glyphosate : Une évaluation qui pose question

69% des français sont opposés à sa ré-homologation.

Son évaluation par l'ESFA pose question à de nombreux scientifiques !

Générations Futures porte plainte pour faire toute la lumière !

Table des matières

Communiqué de presse.....	1
Contexte	2
Sondage.....	2
Glyphosate : Une évaluation qui pose question	3
Acte 1.....	3
Acte 2.....	3
Acte 3.....	3
Nouvel acte	5

François Veillerette : 06 81 64 65 58

Nadine Lauverjat : 06 87 56 27 54

GENERATIONS FUTURES

Communiqué de presse

Glyphosate : Générations Futures révèle dans un sondage exclusif que 69% des français sont opposés à la ré-homologation du Glyphosate.

Générations Futures dévoile tous les résultats de ce sondage ainsi que la plainte pour mise en danger de la vie d'autrui et tromperie aggravée qu'elle va déposer à Paris.

Sondage. Près de 70% des personnes interrogées sont opposées au renouvellement de cette autorisation ! Seul 23% se déclarent favorables à sa ré-homologation, soit exactement 3 fois moins ! Cette majorité écrasante en défaveur de cette homologation doit être entendue par le Gouvernement français qui doit peser de tout son poids à Bruxelles pour que le Glyphosate ne soit pas ré-autorisé.

Une évaluation qui pose question. L'Allemagne a été désignée comme Etat Membre rapporteur pour l'évaluation du dossier du Glyphosate porté par Monsanto au nom de la Glyphosate Task Force. **Le rapport présenté en mai 2012 par Monsanto concluait que le glyphosate n'était pas cancérigène. Le BfR dans son rapport initial d'évaluation de renouvellement (RAR), de 2015, confirmait son accord avec cette conclusion. Le 20 mars 2015, le Centre International de recherche sur le Cancer (CIRC) a annoncé qu'il considère le glyphosate comme probablement cancérigène pour l'Homme. Constatant les différences de conclusion entre le BfR et le CIRC, l'EFSA a alors commandé au BfR une analyse comparative de la monographie du CIRC et du RAR. Cette analyse a conduit à la publication d'un Addendum au RAR daté du 31 août 2015. Surprise : dans l'Addendum, le BfR a conclu cette fois que 5 études chez la souris montrent une augmentation des tumeurs liées au glyphosate (le BfR est arrivé à cette conclusion en cessant de n'utiliser la méthode statistique utilisée...par les fabricants ayant déposé le dossier !). Mais malgré tout le BfR continue à considérer ces études comme non conclusives au motif que des données historiques de groupes contrôles d'autres études invalideraient les résultats !** Problème : nous avons constaté alors que l'utilisation des données de contrôle d'études historiques par le BfR ne respecte pas les orientations de l'OCDE. **Il s'agit d'une violation importante du principe d'utilisation des données historiques qui selon nous invalide la critique du BfR. le RAR s'est également appliqué à éliminer la totalité des études épidémiologiques montrant un impact pour les groupes de personnes exposées au glyphosate !** Pire encore, l'EFSA s'est même permise de déformer les conclusions d'une étude épidémiologique !

Plainte. Forte de tous ces arguments, Générations Futures a décidé de porter plainte devant la justice française avec l'aide de son avocat Maître Lafforgue pour mise en danger de la vie d'autrui et tromperie aggravée. Cette plainte en France fait suite à une plainte portée par plusieurs associations, dont Générations Futures, à Vienne¹.

« Tous ces éléments tendent à prouver que l'agence sanitaire de l'Etat membre rapporteur, l'EFSA et la Glyphosate Task Force (GTF) ont mis en œuvre de nombreux moyens pour nier le caractère cancérigène du glyphosate. » déclare François Veillerette, porte-parole de Générations Futures. **« Cette situation est totalement inacceptable car elle pourrait conduire à une ré-autorisation du glyphosate en Europe pour de nombreuses années, alors que cette substance est reconnue par le CIRC probablement cancérigène pour l'Homme et ne devrait donc pas être autorisée. Considérant que les moyens mis en œuvre par l'Etat Membre, l'EFSA et le GTF peuvent conduire à prolonger l'exposition des populations à cette substance cancérigène pour de nombreuses années, nous décidons de porter plainte avant que ne tombe la décision de ré-homologation ou non du glyphosate des 18 et 19 mai prochains. »** conclut-il.

¹ <http://www.generations-futures.fr/glyphosate/6-ong-environnementales-portent-plainte/>

Contexte

Les 18 et 19 mai, le Commission européenne doit prendre sa décision sur la ré-homologation ou non du glyphosate (substance active déclarée dans le fameux Roundup – herbicide le plus vendu au monde). Dans un document ayant fuité le 22 avril et dont le Monde s'est procuré une copie, nous avons appris au travers du projet de règlement d'exécution que «La Commission européenne allait proposer une ré-autorisation du glyphosate pour dix ans»².

Alors que nous regrettions déjà, mi-avril, le vote des parlementaires européens en faveur d'une ré homologation du glyphosate (certes pour 7 ans et avec des restrictions d'usage)³, le texte voté par le Parlement européen reconnaissait malgré tout le manque de données du dossier accepté par la Commission européenne, notamment en ce qui concerne les effets de perturbation endocrinienne ou les résidus alimentaires de glyphosate.

En France, la position reste peu claire. Entre la ministre de l'Ecologie affirmant haut et fort – notamment lors de la conférence environnementales des 25 et 26 avril – le refus de la France de soutenir cette ré-autorisation et la position, lors de ce même événement, bien plus ambiguë du 1^{er} Ministre déclarant que « dans les conditions actuelles, la France ne soutiendrait pas la ré-autorisation » sans exclure fermement l'hypothèse de la ré-homologation, rien ne semble clairement tranché...

Sondage

Ce qui est sûr, c'est que, comme le révèle le sondage exclusif⁴ de l'IFOP commandé par Générations Futures, près de 70% des personnes interrogées sont opposées au renouvellement de cette autorisation ! Seul 23% se déclarent favorables à sa ré-homologation, soit exactement 3 fois moins ! Cette majorité écrasante en défaveur de cette homologation doit être entendue par le Gouvernement français qui doit peser de tout son poids à Bruxelles pour que le Glyphosate ne soit pas ré-autorisé.

Question : Le glyphosate est une substance utilisée dans les pesticides (ex : le Round Up) pour supprimer les « mauvaises herbes ». Actuellement, des débats ont lieu au niveau européen sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate. Vous personnellement, êtes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé(e) ou tout à fait opposé(e) au renouvellement de cette autorisation par l'Union européenne ?

	Ensemble (%)
TOTAL Favorable	23
• Tout à fait favorable	8
• Plutôt favorable	15
TOTAL Opposé(e)	69
• Plutôt opposé(e)	26
• Tout à fait opposé(e)	43
- Ne se prononcent pas	8
TOTAL.....	100

² <http://www.generations-futures.fr/glyphosate/scandale-commission-europeenne/>

³ <http://www.generations-futures.fr/glyphosate/parlement-vote/>

⁴ L'adhésion des Français au renouvellement de l'autorisation du glyphosate Ifop pour Générations Futures avril 2016

Au-delà de ce sondage Générations Futures a analysé, avec de nombreuses autres associations européennes, les dossiers d'homologation du glyphosate. Comme vous allez le lire cette évaluation comporte de nombreuses lacunes et biais qui sous-estiment la dangerosité de cette substance.

Glyphosate : Une évaluation qui pose question

Acte 1.

L'Allemagne a été désignée comme Etat Membre rapporteur pour l'évaluation du dossier du Glyphosate porté par Monsanto au nom de la Glyphosate Task Force. Le rapport présenté en mai 2012 par Monsanto conclut que le glyphosate n'est pas cancérigène. Le BfR dans son rapport initial d'évaluation de renouvellement (RAR), de 2015, est en accord avec cette conclusion et écrit que : « la classification et l'étiquetage pour la cancérogénicité n'est pas jugée appropriée ».

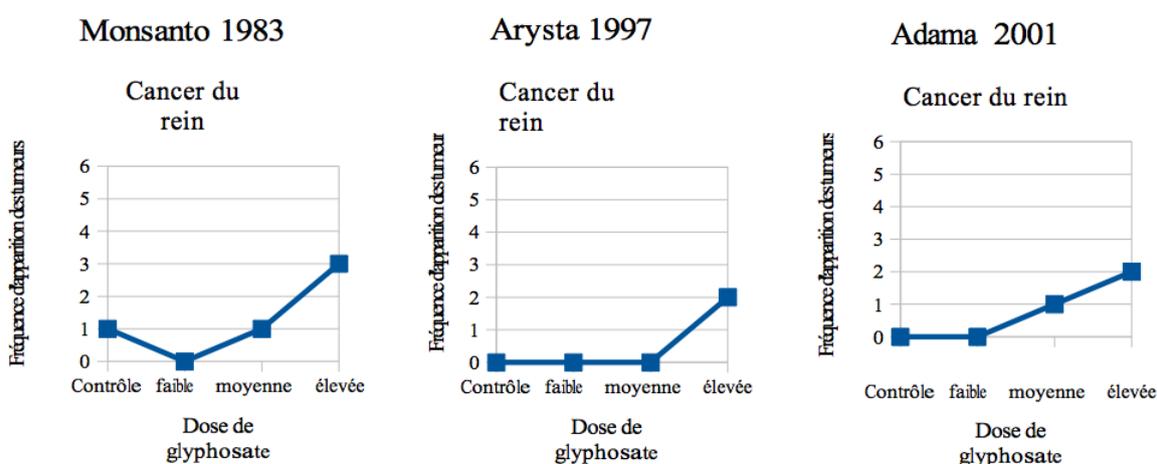
Acte 2.

Le 20 mars 2015, le Centre International de recherche sur le Cancer (CIRC) annonce qu'il considère le glyphosate comme probablement cancérigène pour l'Homme⁵ (classification 2A qui correspond à la 1B pour l'Union Européenne (UE). Si l'UE classait le glyphosate en 1B d'après le Règlement européen sur les pesticides 1107/2009, le glyphosate ne pourrait être autorisé – et donc en l'état exclu de la liste des substances actives autorisées). Le CIRC publie le 29 juillet 2015 sa monographie sur le glyphosate rédigée par 17 experts internationaux. Constatant les différences de conclusion entre le BfR et le CIRC, l'EFSA commande au BfR une analyse comparative de la monographie du CIRC et du RAR.

Acte 3.

Cette analyse donne la publication d'un Addendum au RAR daté du 31 août 2015. Surprise : dans l'Addendum, le BfR conclut que 5 études chez la souris montrent une augmentation des tumeurs liées au glyphosate⁶. C'est un changement radical par rapport à la version initiale du RAR qui ne reconnaissait qu'une seule étude de 2001 montrant une augmentation de l'incidence des lymphomes malins chez la souris exposée au glyphosate.

Schéma 1. Courbes montrant l'effet des doses pour la souris pour chaque étude de longue durée sur le cancer. Elles montrent une tendance à la hausse de la fréquence d'apparition de tumeurs à mesure que la dose de glyphosate augmente :

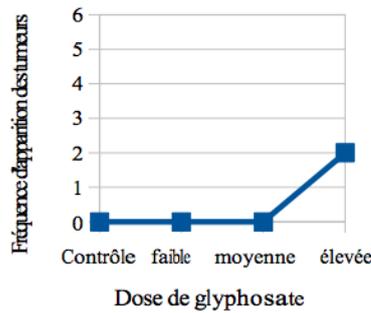


⁵ <http://www.generations-futures.fr/pesticides/victoire-le-glyphosate-cancerigene/>

⁶ Expert Report on the Presentation and Assessment of five Mouse Carcinogenicity Studies as Related to the Renewal of Approval of the Active Ingredient Glyphosate Dr. Peter Clausing, PAN Germany 29 février 2016

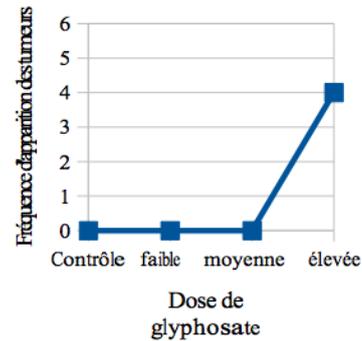
Arysta 1997

Tumeur dans les vaisseaux sanguins



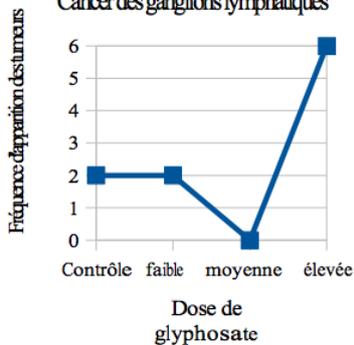
Cheminova 1993

Tumeur dans les vaisseaux sanguins



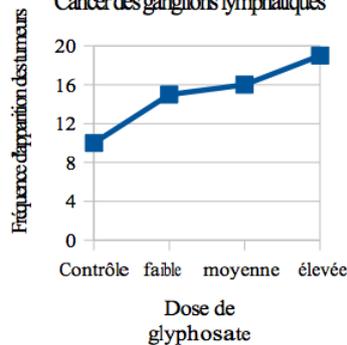
Arysta 1997

Cancer des ganglions lymphatiques



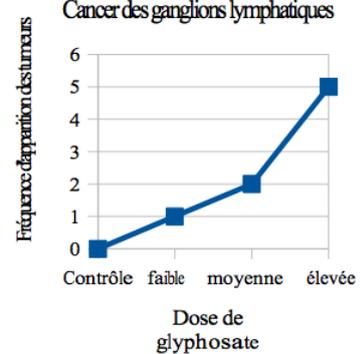
Adama 2001

Cancer des ganglions lymphatiques



Nufarm 2009

Cancer des ganglions lymphatiques

Question

Pourquoi aura-t-il fallu que le CIRC publie sa monographie pour que le BfR reconnaisse que 5 études chez la souris montrent une augmentation statistiquement significative des tumeurs liées à l'exposition au glyphosate ?

Cette différence d'appréciation est liée à la différence des tests statistiques retenus. En effet, le BfR s'était fié à l'évaluation statistique présentée par Monsanto (tests de comparaison par paires) alors que pour l'évaluation statistique des données le CIRC a utilisé un test de tendance (test recommandé par l'OCDE pour l'évaluation de la fréquence des tumeurs) qui montrait que le résultat était statistiquement significatif. Des résultats positifs dans un seul des deux tests suffisent à prouver que les résultats sont statistiquement significatifs.

Question

Pourquoi le BfR n'a-t-il pas traité également les données avec un test de tendance car la signification statistique d'un des deux types de tests est suffisant pour montrer la validité des résultats ?

Mais malgré tout le BfR continue à considérer ces études comme non conclusives, en effet selon lui les données sur l'incidence des tumeurs des groupes de contrôle d'études antérieures invalident les augmentations statistiquement significatives dans les 5 études sur les souris.

Problème : l'utilisation des données de contrôle d'études historiques par le BfR ne respecte pas les orientations de l'OCDE qui précise qu'elles doivent provenir d'études comparables à l'étude évaluée (exemple même souche de souris etc.) et que seules les données historiques des 5 dernières années doivent être utilisées. En effet, le BfR a utilisé de nombreuses données historiques invalides car :

- soit postérieures à l'étude évaluée,
- soit antérieures de 9 ans à l'étude évaluée,

- soit utilisant d'autres souches de souris que celles des études évaluées.

Il s'agit d'une violation importante du principe d'utilisation des données historiques qui selon nous invalide la critique du BfR.

Le BfR a également essayé d'utiliser un autre argument dans son Addendum pour rejeter les études : celui des doses utilisées qui seraient trop fortes. Le BfR argue qu'une dose supérieure à 1000 mg/kg ne devrait pas être dépassée dans les études animales. Cet argument est également fallacieux car si l'OCDE prévoit bien des doses maximales de 1000mg/kg pour les études de toxicité chronique, il ne prévoit en revanche aucune limite de dose maximale pour les études de cancérogénicité. Cet argument ne tient donc pas davantage que le précédent.

Enfin, le RAR s'est également appliqué à éliminer la totalité des études épidémiologiques montrant un impact pour les groupes de personnes exposées au glyphosate. Des études de chercheurs aussi éminents de L. Hardell ont été classées comme non fiables au prétexte qu'elles n'auraient pas fourni d'informations sur la durée d'exposition, les facteurs liés au style de vie (fumeur ou non par exemple) etc. Or, un rapport⁷ du Pr. Eberhard Greiser (épidémiologiste) montre clairement que ces études contenaient en fait ces renseignements indispensables à tout travail épidémiologique sérieux.

Pire encore, **l'EFSA s'est même permise de réécrire les conclusions d'une étude épidémiologique** (Schinasi and Léon 2014) en prétendant que l'étude ne rapportait aucune association entre Lymphome Non Hodgkinien (LNH) et glyphosate, alors même que celle-ci a des conclusions opposées en mettant en évidence une augmentation de risque statistiquement significative de 50% pour le LNH! L'étude montrait même un doublement du risque d'une sous forme de LNH (B-cell lymphoma) chez les professionnels exposés aux herbicides à base de glyphosate. Il est important de noter que l'EFSA a écrit son rapport final sur le glyphosate sur la base de celui du BfR.

Tous ces biais très importants dans l'évaluation scientifique du RAR visent à gommer complètement le potentiel cancérogène du glyphosate, ils ont été pointés très sévèrement dans une étude⁸ publiée par 94 scientifiques de haut niveau le 3 mars 2016.

Nouvel acte

Tous ces éléments tendent à prouver que l'Etat membre rapporteur, l'EFSA et la Glyphosate Task Force (GTF) ont mis en œuvre de nombreux moyens pour nier le caractère cancérogène du glyphosate. **Cette situation est totalement inacceptable car elle pourrait conduire à une ré-autorisation du glyphosate en Europe pour de nombreuses années, alors que cette substance est probablement cancérogène pour l'Homme et ne devrait donc pas être autorisée.** Considérant que les moyens mis en œuvre par l'Etat Membre, l'EFSA et le GTF peuvent conduire à prolonger l'exposition des populations à cette substance cancérogène pour de nombreuses années **Génération Futures a décidé de porter plainte devant la justice française avec l'aide de son avocat Maître Lafforgue.** Cette plainte en France fait suite à une plainte portée par plusieurs associations, dont Génération Futures, à Vienne⁹.

⁷ Expert statement on epidemiological studies which examine the possible correlation between exposure to glyphosate-based herbicides and non-Hodgkin's lymphoma and human fertility disorders in relation to evaluations undertaken by the German Federal Institute for Risk Assessment (BfR) and the European Food Safety Authority (EFSA) 5 avril 2016 Global 2000 / PAN Europe

⁸ Differences in the carcinogenic evaluation of glyphosate between the International Agency for Research on Cancer (IARC) and the European Food Safety Authority (EFSA) Portier CJ, et al. J Epidemiol Community Health. March 2016

⁹ <http://www.generations-futures.fr/glyphosate/6-ong-environnementales-portent-plainte/>